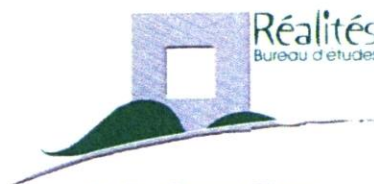


Département du Rhône
Commune de
COURS-LA-VILLE



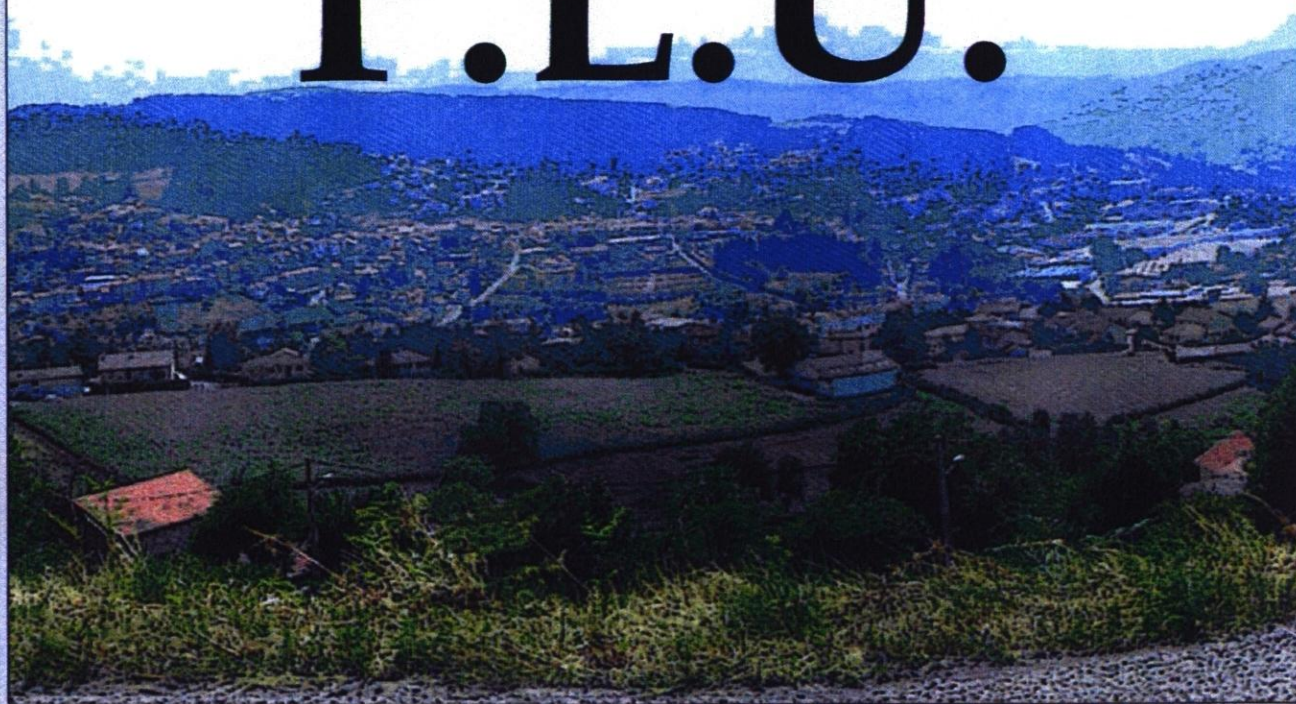
7

Mémoire
des Annexes
Sanitaires



34, Rue Georges Plasse
42300 ROANNE
Tel. : 04 77 67 83 06
E-mail : urbanisme@realites-be.fr

P.L.U.



REVISION DU POS ET TRANSFORMATION EN PLU

Mise en révision du POS le 6 Mars 2003

Arrêt du projet de PLU le 24 Octobre 2006

APPROBATION DU PLU le

17 Décembre 2007

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil
Municipal en date du 17 Décembre 2007

REVISIONS ET MODIFICATIONS

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5

SOMMAIRE

	Pages
I - GÉNÉRALITÉS	2
<i>I.1 Situation géographique et démographique.....</i>	2
<i>I.2 Estimation de la capacité des zones prévues au P.L.U.....</i>	3
II - ALIMENTATION EN EAU POTABLE.....	5
<i>II.1 Dispositif existant.....</i>	5
<i>II.2 Estimation des besoins</i>	6
II.2.1 Les ressources	6
II.2.2 Le réseau	6
III - DEFENSE INCENDIE.....	7
IV - ASSAINISSEMENT.....	8
<i>IV.1 Assainissement actuel.....</i>	8
IV.1.1 Assainissement actuel au niveau de la CCPAT	8
Les réseaux	8
Les stations d'épuration actuelles.....	8
IV.1.2 Assainissement actuel de COURS-LA-VILLE	8
Assainissement collectif	8
Assainissement non collectif	10
<i>IV.2 Situation future de l'assainissement des eaux usées</i>	10
IV.2.1 Le projet d'assainissement collectif de la CCPAT	10
Orientations retenues en matière d'assainissement collectif.....	10
Construction d'une nouvelle station d'épuration intercommunale .	11
IV.2.2 Assainissement collectif de COURS-LA-VILLE.....	15
Assainissement collectif de COURS	15
Assainissement collectif du quartier de LA VILLE	16
IV.2.3 Assainissement non collectif de COURS-LA-VILLE..	17
<i>IV.3 Assainissement des eaux pluviales</i>	18
V - LES ORDURES MÉNAGÈRES	18
VI - LE GAZ DE VILLE	19
Annexe 1 : programme de travaux de la CCPAT	
Annexe 2 : courrier de la SAIEMVC	

I - GENERALITES

I.1 Situation géographique et démographique

COURS-LA-VILLE, Commune de 1 948 hectares, est située au Nord-Ouest du département du Rhône en limite avec le département de la Loire. Elle fait partie de l'unité géographique du Beaujolais.

Elle est située à 10 km de THIZY, 30 km de ROANNE, 60 km de VILLEFRANCHE-sur-Saône et 78 km de LYON.

COURS-LA-VILLE est éloignée des grands axes routiers et autoroutiers. L'amélioration de l'axe VILLEFRANCHE-sur-Saône / ROANNE constitue un facteur de développement qui pourrait, s'il se réalise, avoir des répercussions sur la Commune de COURS-LA-VILLE.

Le ban communal présente un relief aux formes arrondies. L'altitude est plus élevée au Nord-Est en direction du Col des Ecorbans et au Sud-Est en direction du Col du Pavillon. Le point culminant se situe à 900 m au niveau du hameau de Formont.

L'altitude est moins élevée à l'Est, dans la vallée de la Trambouze entre 450 et 550 m. Cette rivière établit la limite Sud-Ouest de la commune.

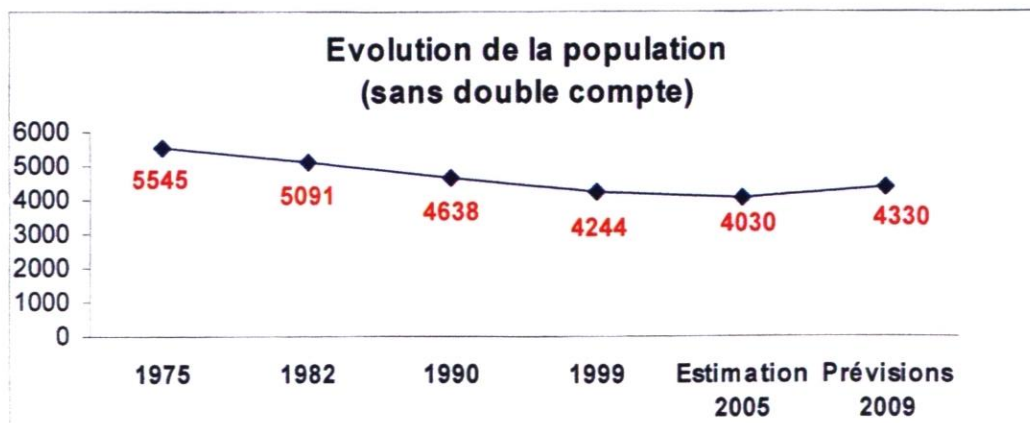
D'un point de vue administratif, elle dépend de l'arrondissement de VILLEFRANCHE-sur-Saône et du canton de THIZY et appartient à la Communauté de Communes du Pays d'AMPLEPUIIS-THIZY.

Cette ville compte 4 244 habitants au dernier recensement de 1999.

	Taux de variation inter censitaire				
	1975-1982	1982-1990	1990-1999	Estimation 1999-2005	Prévisions 2005-2009
COURS-LA-VILLE	- 8,2 %	- 8,9 %	- 8,5%	- 5 %	+ 7,4 %
Communauté de Communes du Pays d'AMPLEPUIIS-THIZY	/	- 6,3 %	- 3.1 %	/	/
Département du Rhône	/	+ 4,4 %	+ 4,6 %	/	/
Taux de variation annuelle					
COURS-LA-VILLE	- 1,2 %	- 1,1 %	- 0,9 %	- 0,8 %	+ 1,8 %

(source INSEE)

/ Non renseigné.



I.2 Estimation de la capacité des zones prévues au P.L.U.

Superficie des zones du P.L.U.

Zone	Caractéristiques	Superficie P.O.S. (ha)	Superficie révision P.L.U. (ha)	Évolution (ha)
Ua	Habitat dense du centre ville de COURS	Um 12	13,3	+ 1,30
Ub	Habitat périphérique du centre de ville de COURS et le quartier de LA VILLE <ul style="list-style-type: none"> • COURS • LA VILLE 	129,9	85,9	- 44
		<i>Ua COURS</i> 94,25 <i>Ua LA VILLE</i> 35,65	48,3 37,6	
Uc	Habitat aéré, péri-urbain <ul style="list-style-type: none"> • L'Isle Nord • Bosland-Vercennes-Chavit-la Vilette-Fourgerard • Les Terres • Le Lavoir • Hameau Gaudin 	46,95	133,9	+ 86,95
		<i>Ub Balard</i> 11	6,7	
		<i>Ub Bosland</i> 1,04	71,8	
		<i>Ub Village de Bosland</i> 2,2		
		<i>Ub Charrières</i> 9,2	9,6	
		<i>Ub Chambardon Lavoir</i> 12,41 <i>Ub les Terres</i> 11,1	25,9 19,9	
Uh	Habitat de type hameau <ul style="list-style-type: none"> • La Buche • Les Portes • Le Mercier • Le Pernin • Bas de Cours 	NB 26,40	14,7	- 11,70
		<i>La Buche</i> 6,4	6,1	
		<i>Les Portes</i> 1,8	1,6	
		<i>Le Mercier</i> 1,0	0,6	
		<i>Le Pernin</i> 1,1	0,9	
		<i>Bas de Cours</i> 3,4	5,5	
		<i>Chavit</i> 3,3		
		<i>Lepardet</i> 5,5		
		<i>Les Grandes Terres</i> 2,4		
		<i>Le Nurin</i> 1,5		
Ui	Activités économiques <ul style="list-style-type: none"> • La Buche • Lepardet • Le Moulin • L'Isle Nord • Bosland • Les Gardes – la Fargette • La Vilette • Les Terres 	Ui 44	68,8	+ 24,80
		<i>Lepardet</i> 5	1,1 3,3	
		<i>Les Gardes - la Fargette - la Vilette</i> 27	22,4 6,7	
		<i>Les Terres</i> 5,50	2,3	
		<i>L'Isle Nord</i> 6,50	27,3	
			4,7	
			1,0	
TOTAL Zones Urbaines		259,25	316,60	+ 57,35
AU	Urbanisation future <ul style="list-style-type: none"> • Mont Florentin • Hameau Gaudin • Bosland • Munet 	NAa 42,1	11,6	- 30,50
		<i>Nord Village de Bosland</i> 3	2,2	
		<i>Chavit-Vercennes-Bosland</i> 20,65	3,7 1,8	
		<i>NAa Charrières</i> 15,75	3,9	
		<i>NAa Nord est Um</i> 1,6		
		<i>NAa Nord Ouest Um</i> 1,1		
AUa	Urbanisation à vocation d'habitat <ul style="list-style-type: none"> • AUa en Rossand 	NAa 3,5	3,3	- 0,2
		<i>NAa Rossand</i> 1,4		
		<i>NAa Grandes Terres</i> 2,1		
AUt	Activités touristiques et sportives <ul style="list-style-type: none"> • Les Gardes • La Rivière 	NAt 10,05	7,4	- 2,65
			2,5	
			4,9	

Ex NAI	Activités économiques <ul style="list-style-type: none"> • Bellotier • Etang du Moulin • Verbuchon 	NAi 35,40 4,5 26,3 4,6	0	- 35,40
TOTAL Zones A Urbaniser		91,05	22,30	- 68,75
A	Agricole <ul style="list-style-type: none"> • Constructible A • Inconstructible An 	NC 854 NCc 8,75	556,10 512 44,1	- 297,90
TOTAL Zones Agricoles		854,00	556,10	- 297,90
N	Naturelle <ul style="list-style-type: none"> • N • Nf • Np 	ND 743,70	1 053 315,7 728,5 8,8	+ 309,30
TOTAL Zones Naturelles et Forestières		743,70	1 053	+ 309,30
TOTAL		1 948	1 948	

Le projet de P.L.U. prévoit au total environ 280 logements et 640 nouveaux habitants pendant la durée de vie du P.L.U. (estimation haute), répartis comme suit :

- 161 logements et 341 personnes en zones urbaines,
- 26 logements et 65 personnes à l'intérieur de la zone opérationnelle à court terme, zone AUa à la Ville,
- 62 logements et 155 personnes en zones opérationnelles à moyen terme, zones AU du Mont Florentin, du Hameau Gaudin et de Bosland,
- 31 logements et 78 personnes à l'intérieur de la zone à urbaniser à plus long terme, zone AU de Munet.

II - ALIMENTATION EN EAU POTABLE

II.1 Dispositif existant

COURS-LA-VILLE fait partie du syndicat d'adduction d'eau potable Rhône Loire Nord. Le syndicat assure l'alimentation en eau potable de 44 communes des départements du Rhône et de la Loire. La société distributive est la SDEI.

Le réseau public d'alimentation en eau potable couvre 90 % du ban communal. Il est détaillé sur le plan ci-joint.

La ressource en eau provient pour la Commune de COURS des 16 puits de captage situés en bordure de la Loire sur la Commune de COMMELLE-VERNAY (60 %) et par les sources de COURS et de LA VILLE. Les captages sont situés sur le versant du col du Pavillon et aussi à la Cime de COURS. Il s'agit des 7 captages suivants :

- Sources « Goutte Noire » qui alimentent la commune de SAINT VINCENT-de-Reins
- Sources « Aux Montants »
- Sources « Les Communaux »
- Source « Paquet Geret »
- Source « Les nouveaux captages »

Des rapports géologiques de ces captages sont réalisés mais n'ont, pour l'instant, pas été suivis par l'instauration de périmètres de protection des puits de captage, valant servitude d'utilité publique. Leur classement en zone naturelle au PLU permet d'assurer leur protection. Ces avis sont joints en annexe du P.L.U.

Pour le quartier de LA VILLE, 95 % de l'eau potable provient de sources et seulement 5 % de COMMELLE-VERNAY.

La Commune dispose des réservoirs suivants :

- Croix Laroche : 2 600 m³
- Les Charrières : 200 m³
- Bois Brûlé : 300 m²
- LA VILLE (cime de COURS) : 450 m³
- La Bûche : 200 m³

L'étude de zonage d'assainissement, en date d'Avril 2004, fait état des données suivantes :

COURS-LA-VILLE :

- nombre de logements raccordés au réseau : 1 844 unités
- nombre de logements assujettis au paiement d'une taxe d'assainissement : 1 654 unités
- consommation totale : 191 131 m³ / an
- consommation assainie : 174 168 m³/ an

Quartier de LA VILLE :

- nombre de logements raccordés au réseau : 184 unités
- nombre de logements assujettis au paiement d'une taxe d'assainissement : 92 unités
- consommation totale : 7 049 m³ / an
- consommation assainie : 5 656 m³/ an

Ces valeurs représentent environ 128 l / hab / j sur l'ensemble de la commune (consommations industrielles prises en compte), pour un total de 2 028 branchements, dont 1 746 logements raccordés ou raccordables au réseau d'assainissement.

Plusieurs consommateurs importants sont présents sur la commune. On recense 47 établissements dont la consommation annuelle dépasse les 300 m³. Ces consommateurs représentent environ 37 % de la consommation totale de la Commune, soit environ 74 000 m³ / an pour une consommation totale annuelle de 198 000 m³.

Il existe également 14 compteurs d'une consommation de plus de 1 000 m³ (dont la gendarmerie, l'hospice et l'Opac).

Les consommateurs les plus importants sont :

- NOBLITEX SA (activités de teinture et impression de fils et tissus) avec 14 000 m³ / an
- La Commune de COURS-LA-VILLE, représentant 27 compteurs pour 14 000 m³ / an, dont la piscine (7 500 m³ / an)
- SNEM (établissement MOTTE, fabrication de couverture), représentant environ 10 000 m³.

II.2 L'estimation des besoins

II.2.1 Les ressources

La capacité en eau potable est suffisante par rapport aux besoins répertoriés actuels et futurs.

L'ensemble des captages commellois couvre les besoins du Syndicat. Une interconnexion avec la Saône est mise en place en cas de pénurie. Les captages de la Commune sont également suffisants.

La Commune peut actuellement satisfaire à la hausse de la consommation prévue dans le cadre du P.L.U..

II.2.2 Le réseau

L'ossature du réseau implantée sur le territoire communal est telle qu'elle peut faire face aux besoins du zonage effectué.

Toutes les zones urbaines sont desservies en eau potable de façon satisfaisante.

La zone AUa située « en Rossand » est desservie par le réseau d'eau potable présent le long de la Voie Communale n° 303 (diamètre 125 mm) et de la Voie Communale n° 305 (diamètre 60 mm).

La zone AU située au « Mont Florentin » est desservie par le réseau d'eau potable situé à proximité, le long du chemin rural n° 23 (diamètre 80 mm) et le long de la rue Parmentier (diamètre 100 mm).

La zone AU au « hameau Gaudin » est desservie par les réseaux d'eau potable présents le long de la rue Parmentier (diamètre 80 et 100 mm), la rue de Thel (Route Départementale n°64), et le chemin rural n° 21 (diamètre 100 mm).

La zone AU à « Bosland » est desservie par le réseau d'eau potable (de diamètre 125 mm).

La zone AU au « Munet » est desservie par deux réseaux d'eau potable de diamètre 125 et 150 mm.

Des extensions de réseau seront nécessaires dans le cadre de l'équipement interne de chaque zone à urbaniser.

III - DEFENSE INCENDIE

La Commune est desservie par le Service Départemental d'Incendie et de Secours de AMPLEPUIS.

La Commune est couverte par plus de 80 poteaux incendie présents sur l'ensemble du territoire. Le diamètre des poteaux incendie est différent selon la canalisation les alimentant.

Par ailleurs, la Commune dispose de plusieurs points d'eau qui peuvent être utilisés comme défense incendie :

- Réservoir de la Croix Laroche : 2 600 m³
- Réservoir des Charrières : 200 m³
- Réservoir du Bois Brûlé : 300 m²
- Réservoir à LA VILLE (cime de COURS) : 450 m³
- Réservoir de la Bûche : 200 m³
- Le barrage situé dans le secteur des « Hayes »

De plus, la Commune est traversée par la rivière de *la Trambouze*. Aussi, le Service Départemental d'Incendie et de Secours de AMPLEPUIS possède des camions pompe tonne (pouvant puiser dans *la Trambouze*) pouvant pallier les défaillances des bornes incendie.

Aussi, la défense incendie est assurée dans les zones urbaines et sera éventuellement renforcée lors de l'équipement des zones d'urbanisation future.

IV - ASSAINISSEMENT

IV.1 Assainissement actuel

IV.1.1 Assainissement actuel au niveau de la CCPAT

a) Réseaux

Les réseaux d'assainissement de la Communauté de Communes du Pays d'AMPLEPUISTHIZY sont regroupés en 2 bassins versants pour lesquels il existe plusieurs exutoires (5 stations d'épuration, une unité de prétraitement et la Trambouze).

Le fonctionnement du réseau d'assainissement est mal connu. De plus, un vaste programme de travaux doit prochainement débuter afin notamment de réduire les infiltrations d'eaux claires parasites.

b) Stations d'épuration actuelles

La CCPAT est équipée à l'heure actuelle de 2 principales stations d'épuration, situées à BOURG-de-Thizy et à AMPLEPUISTHIZY, et de plusieurs stations de petite capacité (MARNAND : 200 équivalent habitants, SAINT JEAN-la-Bussière : 800 équivalents habitants, COURSLA-VILLE : 200 équivalents habitants).

Les 2 stations les plus importantes sont aujourd'hui vétustes ou obsolètes et toutes deux en surcharge hydraulique. Elles seront transformées en bassin d'orage.

IV.1.2 Assainissement actuel de COURSLA-VILLE

La Communauté de Communes du Pays d'AMPLEPUISTHIZY, compétente dans ce domaine a réalisé une étude de schéma directeur et de zonage d'assainissement. Ces études ont été réalisées par le Bureau d'Etudes SESAER. En complément, la Communauté de Communes a souhaité réaliser des investigations sur le fonctionnement des réseaux d'assainissement.

L'étude de zonage d'assainissement de la Commune de COURSLA-VILLE a été arrêtée par la Commune le 19 juillet 2005. Elle est passée à enquête publique en même temps que le Plan Local d'Urbanisme, du 23 Avril au 24 Mai 2007 inclus.

a) Assainissement collectif

La Commune de COURSLA-VILLE dispose d'un réseau d'eaux usées collectif principalement unitaire (80 %). Les réseaux séparatifs, système permettant d'alléger le problème de traitement lié aux eaux parasites, ont été parfois réalisés dans les lotissements, puis se rejettent dans le réseau unitaire. Ils sont aujourd'hui obligatoires.

Les réseaux sont gravitaires et concernent environ 1 689 logements. Sur l'ensemble de la commune, on dénombre plus de 700 regards dont environ 50 regards pour les réseaux pluviaux et 95 regards sous bitume ou non ouvrables.

Le réseau d'assainissement date d'environ 50 ans. Il semble que l'état des canalisations soit satisfaisant. Dans quelques cas isolés, les diamètres sont insuffisants, notamment rue Parmentier et en aval du cimetière de LA VILLE.

Actuellement les canalisations des eaux usées sont rassemblées à « Valissant Bas », à l'emplacement de l'ancienne station, mais sont rejetés dans le milieu naturel sans traitement, en aval de BOURG-de-THIZY.

Les industries disposent d'installations de prétraitement.

Le quartier de LA VILLE dispose d'une station d'épuration située au Sud-Ouest du Bourg sur la parcelle cadastrée n° 1011. Il s'agit d'une station d'épuration de type décanteur digesteur et lit bactérien d'une capacité théorique de 200 équivalents habitants. Elle est composée des principaux ouvrages suivants :

- déversoir d'orage en tête, dégrilleur, dessableur,
- décanteur digesteur (diamètre de 3,60 m environ)
- lit bactérien

Les eaux traitées sont ensuite refoulées dans la rivière de *la Trambouze*. Cet ouvrage a été mis en service le 1^{er} Janvier 1960 et présente donc une certaine vétusté.

Cette station fait l'objet de contrôle régulier de la part de l'exploitant, la SDEI de Thizy, dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire, et du SATESE du Rhône. Les résultats sont les suivants :

Date de la visite	Opérateur	Météo	Rendement d'épuration			Observations
			DBO5	DCO	MEST	
2004	SESAER étude de zonage d'assainis- sement		75 % 27 mg (O2)/L	80 % 78 mg (O2)/L	91 % 17 mg/L	Rendements satisfaisants de fonctionnement en dépit d'une surcharge hydraulique.
26/09/2006	SATESE	Beau	87 %	55 %	49 %	Les résultats obtenus sont corrects. Cela s'explique par les eaux brutes diluées qui améliorent « artificiellement » la qualité du rejet.
15/12/2006	SATESE	Froid et sec	/	/	/	Les eaux brutes ont l'air assez diluées, ce qui explique la qualité correcte de l'eau épurée.
Rapport annuel 2006	SDEI	/	/	/	/	La station a un fonctionnement satisfaisant et est en adéquation avec la qualité du milieu récepteur.
21/02/2007	SDEI	Sec	15 mg (O2)/L	79 mg (O2)/L	29 mg/L	Bilan conforme car la DBO5 est inférieure à 35 mg/L
29/05/2007	SATESE	Couvert et forte pluie la veille	/	/	/	Les eaux brutes sont fortement diluées, ce qui explique la bonne qualité de l'eau épurée.

Les diverses visites font ressortir une grande vétusté de la station, avec un génie civil en mauvais état. De plus, l'absence de clarificateur ne permet pas d'assurer l'arrosage du lit bactérien de façon correcte. La DDAF considère que cette station ne donne pas de bons résultats de façon régulière et continue.

Aujourd'hui, il semblerait que la station arrive à saturation, il ne reste que peu de capacités d'accueil supplémentaires.

b) Assainissement non collectif

D'après le recensement INSEE de 1999, 86 % des résidences principales sont reliées au réseau public d'assainissement. Il existe 212 fosses septiques.

L'étude de zonage d'assainissement définit les secteurs desservis en assainissement collectif et ceux en autonome. Elle spécifie également les filières adaptées pour l'assainissement autonome.

IV.2 Situation future d'assainissement des eaux usées

IV.2.1 Le projet d'assainissement collectif de la CCPAT

La création d'une nouvelle station d'épuration intercommunale, traitant les effluents domestiques et industriels des vallées du Rhins et de la Trambouze, est en cours de réalisation et va contribuer à améliorer la qualité des eaux *du Rhins* et *de la Trambouze*.

a) Orientations retenues en matière d'assainissement non collectif

Les unités de traitement des eaux usées actuelles ne satisfont plus aux exigences en terme de :

- Dimensionnement : les stations d'épuration sont vétustes, obsolètes et en surcharge hydraulique ;
- Gestion adaptée des effluents industriels : intégration des quantités et des caractéristiques de ces effluents dans le dimensionnement de la future unité de traitement ;
- Niveau de rejet : la qualité des eaux du Rhins est altérée par les rejets des stations d'épuration situées le long du cours d'eau et ceux des industries textiles ;
- Qualité de service : la nouvelle station d'épuration de la CCPAT permettra de traiter les matières de vidange, graisses et produits de curage de réseaux, possibilité non offerte par les équipements existants.

Chaque année, la CCPAT réalise un programme de travaux d'assainissement d'environ 550 000 € (principalement des extensions ou renouvellement de réseaux). En outre, la mise en œuvre prioritaire du nouveau « contrat de milieu » devrait permettre :

- La construction d'une nouvelle station d'épuration à MARDORE ;
- L'extension et l'amélioration de la station d'épuration de RANCHAL ;
- **La réalisation de la future STEP intercommunale du Pays d'Amplepuis Thizy qui devrait traiter l'essentiel des effluents industriels et domestiques des deux vallées, soit près de 84 000 équivalents habitants sur le critère DCO et 43 000 équivalents habitants sur le critère DBO₅.**

Le choix de la configuration de la future station d'épuration de la CCPAT est issu d'une réflexion portant sur :

- Le mode de traitement des effluents, avec la volonté de minimiser les coûts d'investissements et d'exploitation, tout en respectant les impératifs réglementaires ;
- Les niveaux de traitement, en fonction des seuils de rejet à respecter ;

- Les modalités de traitement des boues, compte tenu de la destination envisagée par la Communauté ;
- La minimisation des nuisances olfactives et le traitement de l'air associé ;
- La prise en compte de la problématique industrielle.

b) Construction d'une nouvelle station d'épuration intercommunale

Site d'implantation :

La future station d'épuration de la Communauté de Communes du Pays d'Amplepuis-Thizy, ainsi que sa plate-forme de compostage des boues, seront situées sur les parcelles cadastrées n°9, 10 et 11, section AZ, dans le secteur de « la Blancherie » de la commune d'AMPLEPUIIS (département du Rhône).

Ces terrains représentent une superficie totale de 4,45 ha et sont délimités par :

- au Nord, le Rhins surplombé par la RD9
- au Sud la voie ferrée
- à l'Est et à l'Ouest, des zones de pâturage.

Le plan de situation de l'installation est présenté ci-joint.

Nature des effluents reçus :

Les effluents reçus sur la nouvelle station d'épuration de la CCPAT seront de 7 types :

- Les flux domestiques des communes de SAINT JEAN-la-Bussière, COURS-LA-VILLE, PONT TRAMBOUZE, BOURG-de-Thizy, THIZY, MARNAND (en partie), AMPLEPUIIS, CUBLIZE, RONNO (en partie) et deux communes de la Loire : SAINT VICTOR-sur-Rhins et COMBRE
- Les flux industriels
- Les eaux claires parasites
- Les eaux pluviales provenant des réseaux unitaires
- Les matières de vidange
- Les graisses
- Les produits de curage de réseaux.

Flux domestique :

L'évaluation du flux d'origine domestique est basée sur :

- L'évolution de la population des communes raccordées entre 1999 et 2020 (+ 16%, soit 20 994 habitants en 2020)
- Le taux de raccordement envisagé pour 2020 (97%)
- Le volume d'effluent produit par habitant : 150 l / EH / j

Soit un volume de 3 055 m³ par jour.

Flux industriel :

Le flux d'effluents d'origine industrielle représente 4 620 m³ par jour en semaine moyenne et 6 790 m³ par jour en semaine de pointe (avec lissage des débits industriels sur 7 jours).

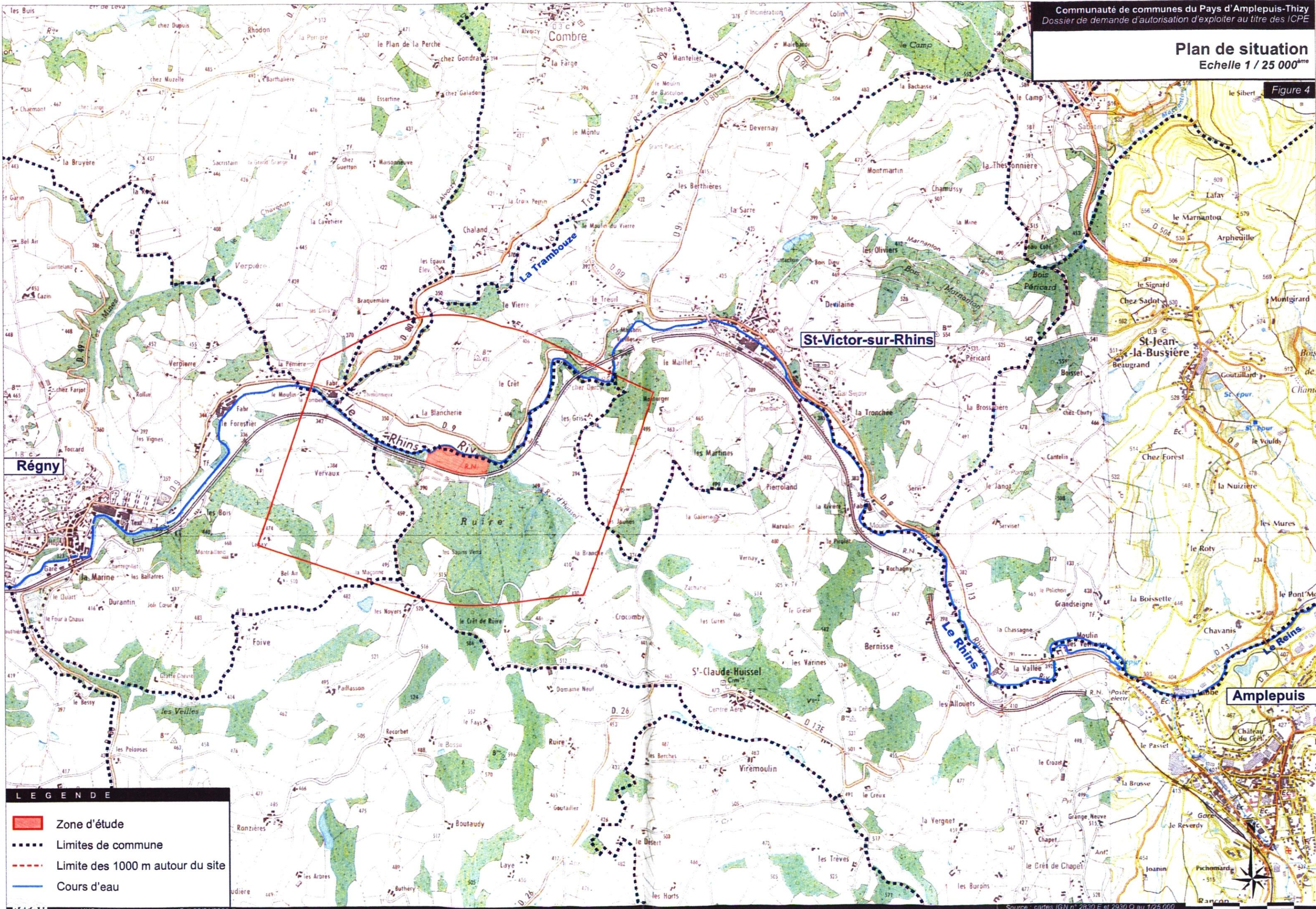
Actuellement, de nombreuses industries (environ 150) sont raccordées au réseau d'assainissement de la CCPAT. L'essentiel des effluents non domestiques reçus provient cependant d'industries textiles dont l'activité est la teinture et le blanchiment : Abellard, Teintures et Apprêts de la Trambouze (TAT), Société de Teintures et d'Ennoblement de Thizy (STET), Noblitex, Mariéton.

La société Teintures saint Jean (TSJ) rejette actuellement ses effluents dans le milieu naturel, mais prévoit à terme de raccorder ses eaux usées et industrielles au réseau d'assainissement de la CCPAT.

Plan de situation

Echelle 1 / 25 000^{ème}

Figure 4

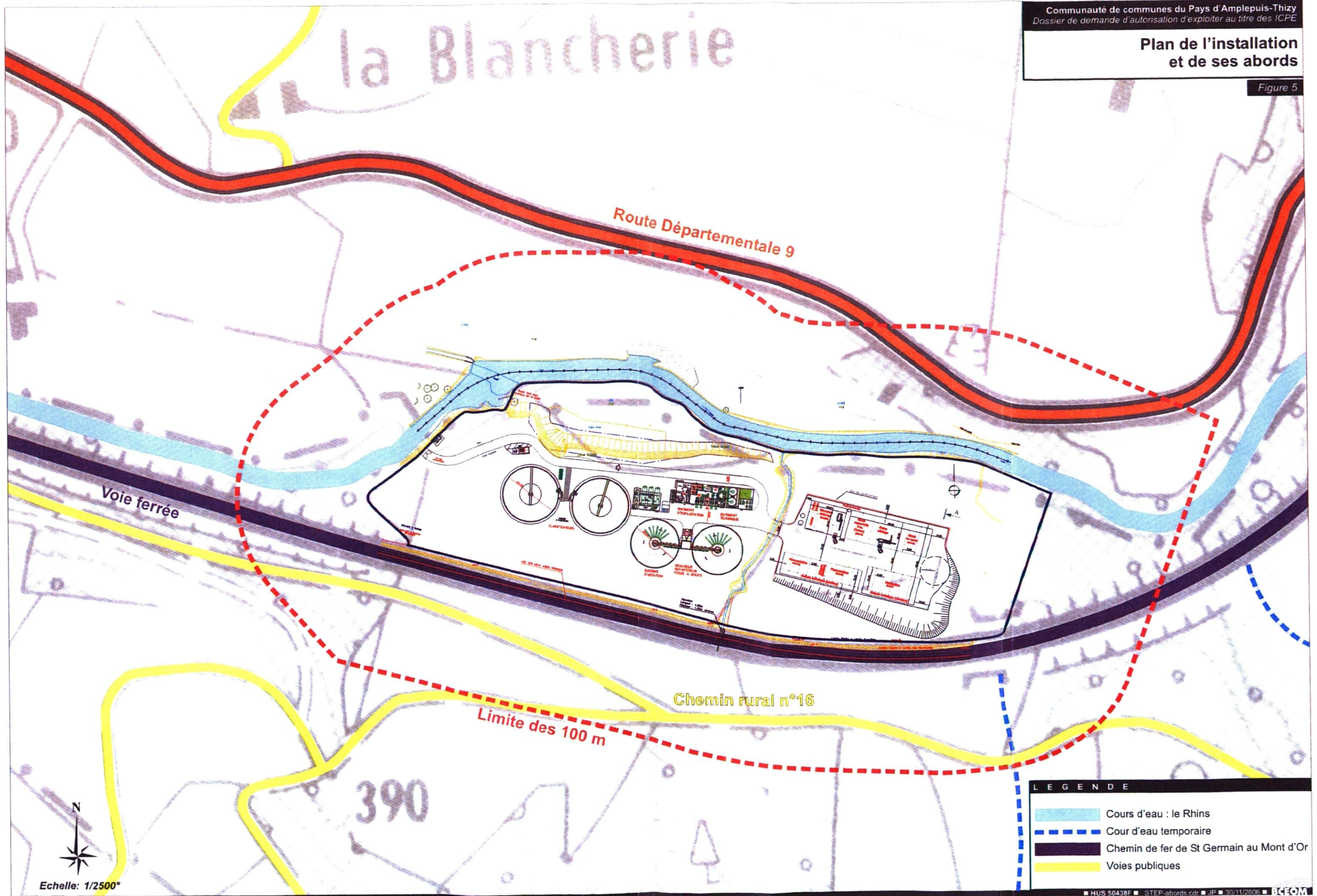


LEGENDE

- Zone d'étude
- Limites de commune
- Limite des 1000 m autour du site
- Cours d'eau

Plan de l'installation et de ses abords

Figure 5



La plupart de ces industries textiles possèdent des bassins tampons permettant d'une part de rectifier le pH et la température et d'autre part de lisser les flux d'effluents sur 7 jours (fonctionnement des unités de production 5 jours sur 7).

Ces effluents industriels présentent des particularités propres (ratio DCO / DBO élevé, couleur) qui doivent être intégrés dans la conception de la future installation. Les rejets de ces industries sont aux normes, notamment vis à vis des concentrations en métaux lourds.

L'essentiel des flux et volumes d'origine industrielle est représenté par ces 6 entreprises textiles. Le dimensionnement de la future station d'épuration tient compte des qualité et quantité de ces effluents.

Par ailleurs, les charges et volumes de dimensionnement de la future installation sont également basés sur les résultats d'autosurveillance des stations d'épuration existantes auxquels les industries sont actuellement reliées. TSJ n'étant actuellement raccordée au réseau d'assainissement, les caractéristiques de ses rejets ont été intégrés dans le dimensionnement.

Les industries avec lesquelles une convention de raccordement au réseau d'assainissement intercommunal est signée ou sera prochainement signée sont :

Entreprises	Activité	Prétraitements	Localisation	Date de signature
TAT	Textile	Oui	SEVELINGES	30 nov. 1998
Miltec	Mécanique	Oui	COURS-LA-VILLE	27 sept. 2000
Abellard	Textile	Oui	AMPLEPUS	05 janv. 1999
STET	Textile	Oui	THIZY	13 nov. 1998
Robin Marieton	Textile	Non	AMPLEPUS	30 déc. 1998
Malerba	Métallurgie	Non	COURS-LA-VILLE	30 déc. 1998
CAT Atelier de la Roche	Textile	Oui	AMPLEPUS	17 déc. 1998
SNE Motte		Oui	COURS-LA-VILLE	déc. 1998
Noblitex	Textile	Non	BOURG-DE-THIZY	En cours
France Décors	Revêtements muraux	?	THIZY	En cours
AD Majoris	Plasturgie	?	CUBLIZE	En cours
Croda Uniser	Matériel incendie	?	AMPLEPUS	En cours
Labojal	Produits entretien	?	BOURG-DE-THIZY	En cours

Eaux claires parasites :

La quantité d'eaux claires parasites arrivant par temps sec à la station a été mesurée lors d'une campagne de mesures effectuée sur le réseau du 11 au 28 Octobre 2001.

Le volume d'eaux claires parasites représente 7 160 m³ par jour.

SESEAR a réalisé en 2004 l'étude préalable à l'élaboration du zonage d'assainissement collectif et non collectif. Dans son Bilan de l'étude diagnostique des réseaux, programme de travaux, le bureau d'étude indique que, sur l'ensemble du périmètre de la collectivité :

« Les investigations réalisées dans le cadre de l'étude diagnostique des réseaux ont mis en évidence l'importance des problèmes d'apports parasites de temps sec et dans une moindre mesure des apports parasites de temps de pluie. »

On peut ainsi estimer les apports parasites de temps sec à 70 % des volumes reçus aux stations d'épuration pour représenter environ 6 600 m³ par jour. Les principaux travaux d'aménagements liés à l'étude diagnostique représentent environ 2,2 MHT essentiellement dans le cadre de l'élimination des apports parasites sur les réseaux communaux. **L'élimination des apports parasites serait de l'ordre de 130 m³/h sur l'ensemble des réseaux, soit environ 50 % des apports totaux mesurés.**»

Ces travaux devraient être réalisés sur une période de 10 ans.

Volumes attendus sur la future station d'épuration de la CCPAT

Le flux moyen semaine de pointe est constitué sur la base du dimensionnement suivant :

- 7 jours de charges domestiques
- 7 jours de charges industrielles moyennes (avec un lissage des débits sur 7 jours)
- 1 jour de temps de pluie mensuelle
- 7 jours d'eaux claires parasites.

	Flux moyen semaine de pointe m ³ / j	Semaine moyenne		Semaine de pointe m ³ / j
		Temps sec m ³ / j	Temps de pluie m ³ / j	
Eaux domestiques	3 055	3 055	3 055	3 055
Eaux industrielles	4 620	4 620	4 620	6 790
Eaux claires parasites	7 160	7 160	7 160	7 160
Eaux pluviales	6 500		6 500	6 500
Débit moyen	15 765	14 835	21 335	23 505

Volumes attendus à terme (2020) hors retour en tête et matières extérieures

Compte tenu du raccordement des industriels sur le réseau d'assainissement (de type mixte), les eaux industrielles seront traitées au même titre que les autres effluents parvenant à la station d'épuration. Aucune priorité ne peut être donnée aux eaux usées industrielles.

Dimensionnement :

La future station d'épuration de la Communauté de Communes du Pays d'Amplepuis-Thizy aura une capacité nominale de **43 000 équivalents habitants sur le critère DBO₅** mais **84 000 équivalents habitants sur le critère DCO**, par temps sec.

Charge polluante de projet

La charge polluante de projet a été établie à partir des ratios de dimensionnement standards et des ratios établis dans l'avant-projet :

	①	②		③	④
	Pollution domestique kg / j	Eaux industrielles kg / j		Eaux pluviales kg / 50 min	
		Flux moyens	Flux de pointe		
DCO	2 444	4 246	7 635		1 047
DBO ₅	1 222	721	1 339		280
MES	1 833	401	879		799
NTK	305	157	284		60
Pt	41	32	52		14

Les charges de dimensionnement seront les suivantes :

$$\textcircled{1} + \textcircled{3} + \textcircled{4} / 7 \quad \textcircled{1} + \textcircled{2} \quad \textcircled{1} + \textcircled{2} + \textcircled{4} \quad \textcircled{1} + \textcircled{3}$$

	Flux moyen semaine de pointe kg / j	Semaine moyenne		Semaine de pointe kg / j
		Temps sec kg / j	Temps de pluie kg / j	
DCO	6 840	6 690	7 740	10 080
DBO ₅	1 985	1 945	2 225	2 560
MES	2 350	2 235	3 035	2 715
NTK	470	465	525	590
Pt	75	75	85	95

Niveau de rejet :

Le niveau de rejet adopté pour les temps sec et de pluie est :

Paramètres	Concentration maximale moyenne (mg / l)	Rendement (%)
MEST	35	95
DBO ₅	25	90
DCO	125	85
Pt	2	90
NGL	15	80

Un échantillon moyen journalier est déclaré conforme si l'une au moins des deux valeurs (concentrations au rejet – rendement épuratoire) figurant dans le tableau ci-dessus est respectée.

Le premier flot de temps de pluie en amont sera stocké, pour être ensuite restitué sur la station d'épuration.

Filières de prétraitement :

Le process qui sera mis en place consiste en :

- Des prétraitements : dégrillage, dessablage / déshuilage et neutralisation ;
- Un traitement biologique de type boues activées faible charge sur deux files parallèles équivalentes indépendantes ;
- Un traitement tertiaire de type filtration – ozonation permettant le traitement de la couleur et de la DCO dure (en tranche conditionnelle levée dès la construction de la future unité).

Les boues extraites des ouvrages de traitement seront déshydratées au moyen de deux centrifugeuses avant d'être refoulées vers l'unité de compostage attenante. La production quotidienne de boues sera de l'ordre de 2 545 kg MS.

Le compostage sera de type compostage accéléré en réacteurs ouverts, fixes et ventilés par aération forcée. Le temps de compostage sera d'environ 10 semaines après le mélange boues – coproduits frais (écorces).

Les équipements annexes à la station d'épuration comprennent :

- Une ventilation ;
- Une unité de traitement de l'air par cartouche de charbon actif (station d'épuration) et tour de désodorisation de type biofiltre (plate-forme de compostage).

Les eaux une fois traitées seront rejetées dans le Rhins, au droit de la future station d'épuration.

Coût de la station d'épuration :

Le coût estimatif de construction de la nouvelle station d'épuration de la CCPAT s'élève à 12 230 900 € H.T., traitement tertiaire compris. Le coût estimatif de la plate-forme de compostage des boues d'épuration s'élève à 3 240 000 € H.T..

Délais de réalisation :

Cette station d'épuration est soumise au régime administratif d'autorisation et a obtenu l'arrêté préfectoral d'autorisation au 2^{ème} semestre 2007.

Les travaux de construction de la station d'épuration sont programmés et budgétés. Ils ont commencé en début d'année 2007 pour une mise en service en Octobre 2008 (*se reporter au planning des travaux ci-joint*).

Les travaux d'extension des canalisations ont également débuté.

IV.2.2 Assainissement collectif de COURS-LA-VILLE

a) Assainissement collectif de COURS

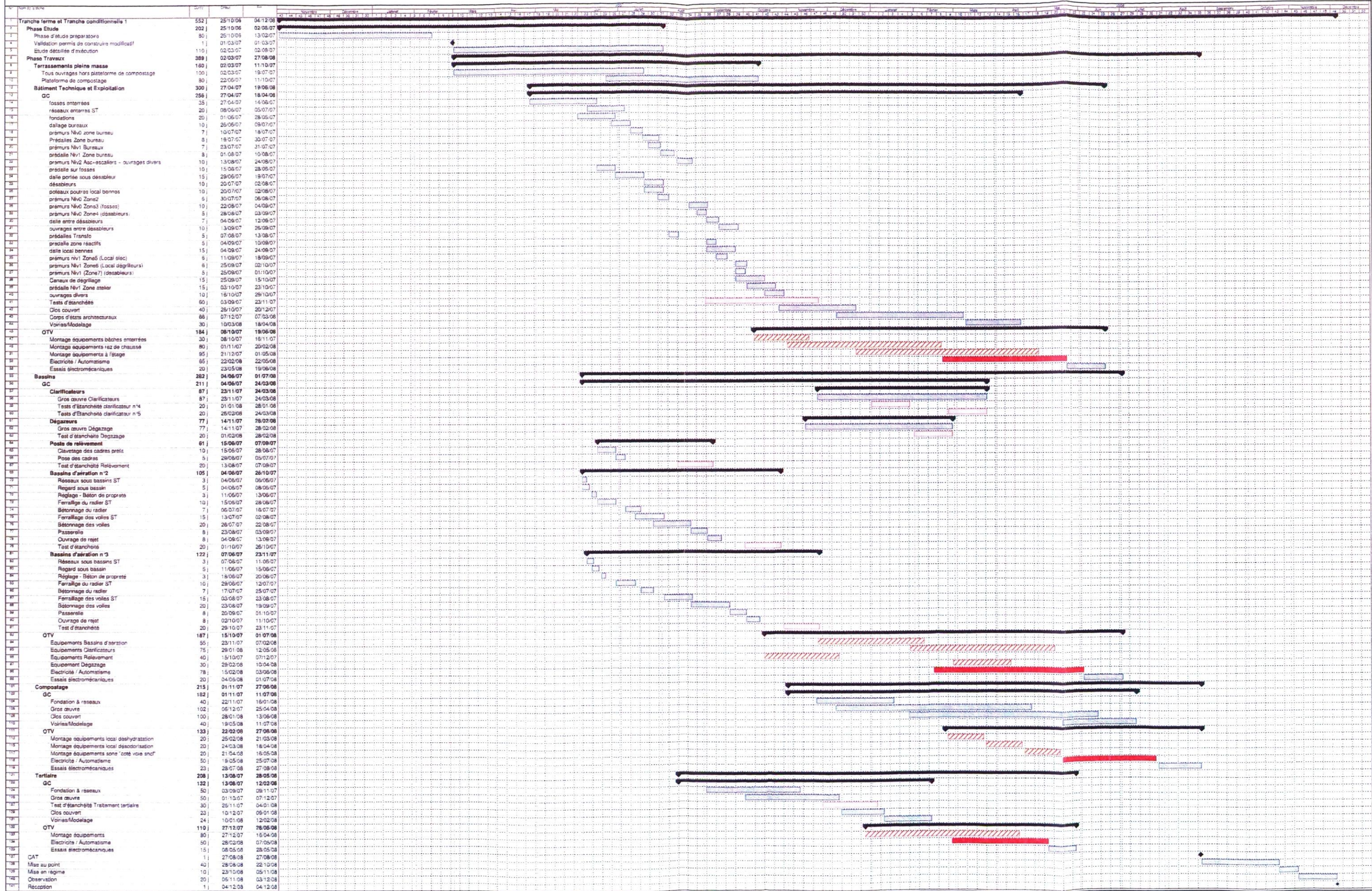
La Commune de COURS-LA-VILLE va être prochainement raccordée à la future station d'épuration intercommunale de AMPLEPUIIS.

Pour cela des travaux sont nécessaires et notamment l'extension des canalisations entre COURS et AMPLEPUIIS sur environ 11 kilomètres. Ils seront terminés en Février 2008.

Un bassin de stockage est également prévu sur la Commune de COURS-LA-VILLE, à l'emplacement de l'ancienne station d'épuration. Ce bassin tampon réalisé sur une superficie de 2 000 m² va permettre de restituer en aval un débit acceptable. Il sera finalisé en 2008 pour permettre un assainissement fonctionnel en Octobre 2008, date de la mise en service de la station d'épuration.

Le système actuel de fonctionnement de l'assainissement collectif va ainsi perdurer jusqu'à Octobre 2008. Peu de nouvelles constructions devraient être créées en zone urbaine jusqu'à cette date. En effet, les délais d'instruction des permis de construire, puis de recours des tiers, le délai de construction de l'habitation et de l'emménagement, font que les nouvelles constructions seront habitées en même temps que la mise en service de la station d'épuration intercommunale, ce qui n'engendrera pas de nuisances supplémentaires.

Concernant les zones à urbaniser AU, la condition d'ouverture à l'urbanisation par le biais d'une modification ou d'une révision du P.L.U. est le fonctionnement de la station d'épuration intercommunale, ce qui permet de limiter le nombre de nouvelles constructions avant sa mise en service.



Les zones AU du « Mont Florentin », « Hameau Gaudin » et « Bosland » sont desservies en assainissement collectif en un point de la zone. Des extensions seront envisagées dans le cadre de l'équipement interne de la zone :

- Zone AU du « Mont Florentin » : le réseau d'assainissement collectif (diamètre 300 mm) est situé au niveau de la Voie Communale n° 23. et à proximité au niveau de la rue Parmentier (diamètre 300 mm).
- Zone AU du « Hameau Gaudin » : le réseau d'assainissement collectif est présent le long de la rue Parmentier (diamètre 300 mm) et de la rue de Thel (diamètre 400 mm).
- Zone AU de « Bosland » : l'assainissement collectif (de diamètre 300 mm) est présent à l'Ouest et au Nord (200 mm).

La zone AU de « Munet » n'est pas suffisamment équipée en assainissement collectif et nécessitera une extension du réseau.

L'étude de zonage d'assainissement a classé en assainissement collectif tous les secteurs déjà desservis à savoir la zone économique du Moulin et toutes les zones urbaines et à urbaniser du centre et des extensions de COURS.

Le secteur de « Bas de Cours » a également été classé en assainissement collectif. Les travaux de raccordement et d'extension de réseaux sont programmés pour les années 2009-2011 (*cf. programme de travaux en annexe*). Une étude des sols a permis d'autoriser un assainissement autonome dans l'attente de la réalisation des travaux.

b) Assainissement collectif du quartier de LA VILLE

Le quartier de la VILLE dispose d'un réseau d'assainissement collectif principalement unitaire et d'une station d'épuration très vétuste et qui ne dispose pas de résultats satisfaisants de façon régulière. Cette station d'épuration sera court-circuitée et le quartier de LA VILLE sera raccordé à la station d'épuration intercommunale de AMPLEPUIS, dès Octobre 2008 (*pour la partie en assainissement collectif*).

Concernant la zone AUa en Rossand, elle reste une zone opérationnelle à court terme. Le raccordement de cette zone AUa est programmé par la Communauté de Communes pour 2007-2008 (*cf. programme de travaux en annexe*).

Un projet de maîtrise semi-publique par la Société Anonyme Immobilière d'Economie Mixte de la Ville de Cours (SAIEMVC), d'intérêt général pour la commune, de création en location-accession de 5 « maisons Borloo » est en cours sur cette zone et représente un projet urgent et important pour les élus et les habitants. L'évolution des prix nécessite de réaliser rapidement ce projet afin de répondre aux objectifs et critères de la loi Borloo.

Néanmoins, la prise en compte des contraintes d'assainissement reste respectée étant donné que l'emménagement des habitations sera réalisé après la mise en service de la station d'épuration intercommunale prévue en Octobre 2008. Le planning de réalisation du projet Borloo est le suivant (*se reporter à l'annexe n°2*) :

- dépôt du permis d'aménager en Décembre 2007 (après la délibération d'approbation du PLU par le Conseil Municipal)
- mi-janvier 2008 : appel d'offre
- début juillet 2008 : commencement du chantier VRD

- début août 2008 : début des constructions
- fin décembre 2008 au plus tard : réception des 5 pavillons.

Seul ce projet de 5 maisons est envisagé dans un premier temps sur cette zone AUa. La SAIEMVC est propriétaire d'autres terrains sur la zone AUa et les autres propriétaires n'envisagent pas de construire très rapidement (avant la fin d'année 2008).

A terme, les extensions de réseau seront plus importantes sur ce quartier, avec notamment le raccordement de toute la partie Nord, secteur de « la Cime de Cours », programmé pour les années 2009-2011. Dans l'attente, une étude de sol a permis de définir une aptitude des sols à recevoir un assainissement autonome.

IV.2.3 Assainissement non collectif de COURS-LA-VILLE

L'étude de zonage d'assainissement a défini les secteurs qui restent en assainissement non collectif. Il s'agit de tous les hameaux sauf « Bas de Cours » et les écarts isolés ainsi que quelques secteurs en continuité du quartier de la VILLE, ne pouvant être raccordés.

Plus précisément, les secteurs autorisés à s'urbaniser avec un assainissement non collectif sont les suivants :

- au quartier de la VILLE, les secteurs de la « Cime de Cours » et « le Charme » sont prévus en assainissement individuel de type filtre à sable drainés ou non drainés, dans l'attente de la réalisation du réseau collectif.
- Les zones de hameaux à la « Bûche », les « Portes » sont prévues en assainissement non collectif de type filtre à sable drainé ou non drainé.
- Le secteur du « Pernin » est prévu en assainissement autonome de type filtre à sable drainé.
- Le hameau de « Bas de Cours » sera raccordé au réseau d'assainissement collectif, mais est prévu en assainissement autonome de type filtre à sable drainé, dans l'attente du réseau.

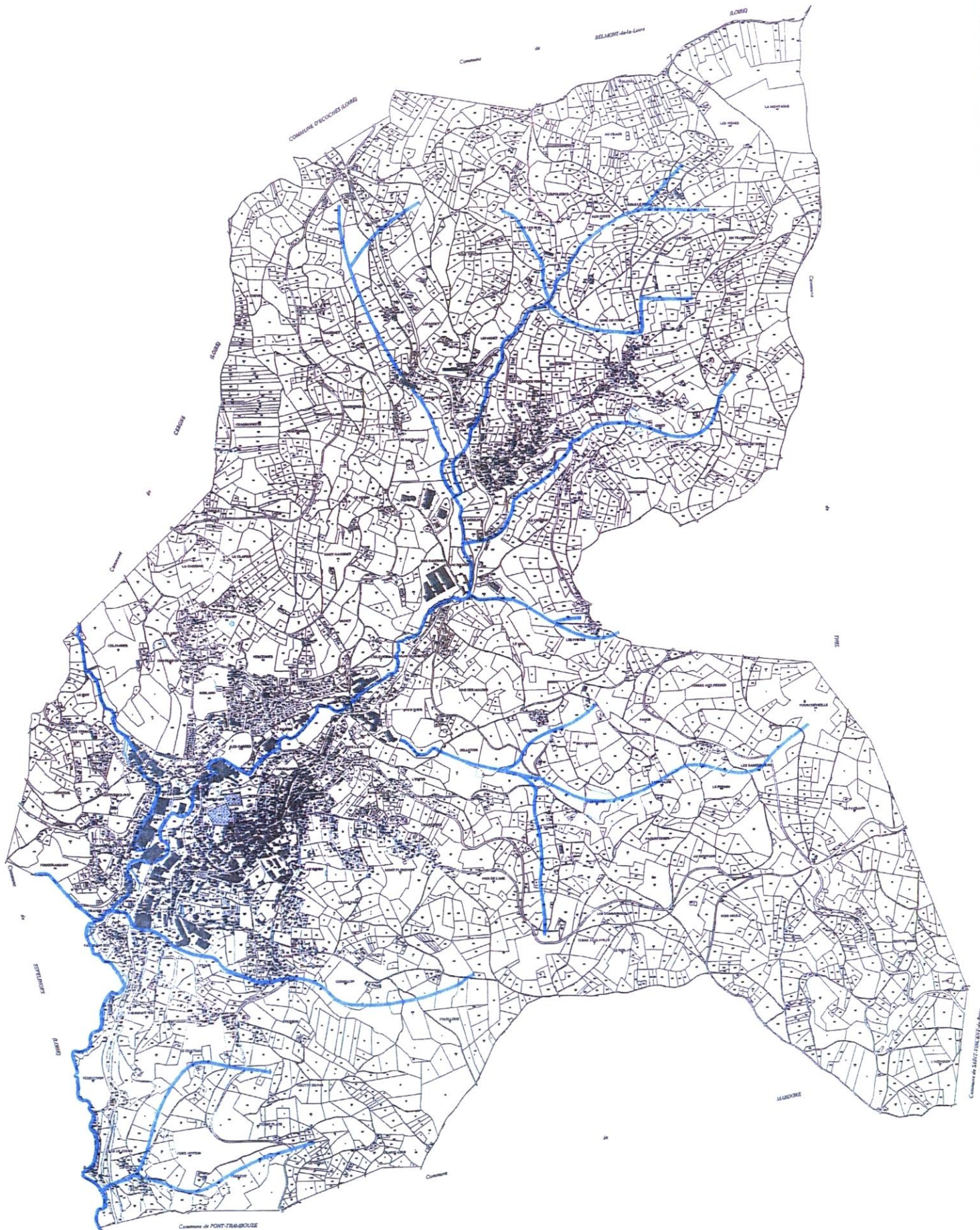
Ces secteurs prévus en assainissement autonome sont peu nombreux et représentent très peu de possibilité de constructions supplémentaires, environ une trentaine.

L'étude de zonage d'assainissement montre que l'assainissement autonome est possible et définit les filières adaptées au contexte géo-pédologique. Cependant, les dispositifs d'assainissement prévus ne sont pas définis très clairement et restent les plus contraignants.

Seule une étude préalable à la parcelle permet de définir très exactement la filière la plus appropriée au sous-sol et peut parfois permettre d'autoriser des filières d'assainissement moins contraignantes. Toutefois, la filière filtre à sable drainé reste a priori la plus adaptée au sol de la Commune et nécessite un exutoire superficiel pour l'évacuation des effluents traités.

La Commune de COURS-la-VILLE possède de nombreux ruisseaux et rivières pouvant accueillir ces rejets dépollués, tels *la Trambouze* qui traverse du Nord au Sud le territoire communal, mais également *le ruisseau du Cergne* au Sud-Ouest, *le ruisseau de la Couverte* faisant office de limite communale au Sud, ... ainsi qu'un certain nombre d'entre eux qui ne disposent pas de nom. Ces ruisseaux couvrent le territoire communal d'Est en Ouest et se rejettent dans *la Trambouze* qui fait l'objet d'une étude de Plan de Prévention des Risques d'Inondation. Le débit ne devrait pas être modifié du fait du faible nombre de constructions concernées.

Localisation des ruisseaux pérennes



Du fait de la présence de nombreux exutoires et du faible nombre de constructions possibles pouvant rejeter ces effluents traités, le zonage du P.L.U. respecte, en matière d'assainissement, l'environnement et la qualité des eaux souterraines.

IV.3 Assainissement des eaux pluviales

Les eaux pluviales sont généralement dirigées, pour l'agglomération dans le réseau unitaire, ailleurs vers les rivières ou ruisseaux. Pour les nouvelles implantations industrielles, des séparateurs d'hydrocarbures sont exigés. Les extensions de réseau en séparatif vont permettre de limiter le niveau d'eaux claires parasites.

Des orientations d'aménagement ont été définies dans la zone Uc de « Vercennes » pour gérer l'écoulement des eaux pluviales. Elles doivent faire l'objet d'une gestion spécifique sur la zone :

- Les parcelles n° 254 et 219 devront prévoir une gestion de leurs eaux pluviales et se raccorder sur le réseau d'eaux pluviales mis en place dans le cadre du lotissement communal créé.
- Les parcelles n° 533 et 576 devront prévoir la gestion de leurs eaux pluviales et les rejeter vers le ru.

V - LES ORDURES MÉNAGÈRES

COURS-LA-VILLE a cédé à la Communauté de Communes du Pays d'AMPLEPUS - THIZY sa compétence pour traiter les déchets en 1994.

La Communauté de Communes assure en régie directe la gestion de ce service (Organisation des tournées, mise à disposition des containers, gestion de la collecte des ordures ménagères, de la collecte sélective, des déchetteries).

Le personnel de la Communauté de Communes effectue le **ramassage des déchets** 3 fois par semaine dans le Centre de COURS, 2 fois aux abords immédiats, une fois dans la campagne et une fois au quartier de LA VILLE.

L'usine d'incinération de BOURG-de-THIZY, fonctionnant depuis 1977, a fermé au début de l'année 2000 car elle n'était plus aux normes. Aujourd'hui, les ordures ménagères sont acheminées et traitées au **Centre d'Enfouissement Technique de ROCHE-la-Molière** près de St ETIENNE (depuis le quai de transfert de BOURG-de-Thizy), car le site de MABLY, plus proche, ne dispose pas d'une capacité d'accueil suffisante.

La collecte sélective en apport volontaire a été organisée depuis 2000 par la mise en place de colonnes pour les papiers-journaux, pour le verre et pour les emballages légers. COURS dispose de 15 points d'apport volontaire, le quartier de LA VILLE en dispose de deux pour le verre, un pour les papiers, et 9 pour les emballages légers.

Sur le territoire de la Communauté de Communes, huit déchetteries sont à la disposition des habitants. COURS-LA-VILLE possède sa **déchetterie** depuis 1997. Elle est ouverte les lundis et samedis.

Peuvent y être déposés :

- les « monstres » et encombrants
- la ferraille
- les cartons
- les piles et batteries
- les déchets verts
- et les huiles.

Les déchetteries sont gratuites pour les habitants de la Communautés de Communes ainsi que pour les artisans et commerçants (sauf taxe pour les encombrants). Les industriels emmènent directement leurs déchets au quai de transfert et paient en fonction du poids de ceux-ci.

Au niveau intercommunal, un centre de traitement des déchets inertes est en projet sur la Commune de BOURG-de-Thizy, au lieu-dit « le Four à Chaux ».

VI - LE GAZ DE VILLE

Le réseau gaz est mis en place à COURS-LA-VILLE depuis plus de 50 ans. Un ancien réservoir se situait route de Charlieu. 48 % résidences principales (soit 860) sont reliées au gaz de ville.

Des efforts ont été réalisés ces dernières années pour l'alimentation des écarts, grâce à la participation financière de la Commune. Un réseau de bouclage est en cours de réalisation entre la zone du Château et le quartier de LA VILLE.

Globalement, le réseau actuel peut être considéré comme suffisant.



Bureau d'études - Assainissement -
Environnement
Valorisation Agricole - Suivi Agronomique

Communauté de Communes du Pays d'Amplepuis Thizy

Département du Rhône

Etude préalable à l'élaboration du
**ZONAGE D'ASSAINISSEMENT
COLLECTIF ET NON COLLECTIF
DIAGNOSTIC D'ASSAINISSEMENT**

programme de travaux

ETUDE REALISEE AVEC LE CONCOURS FINANCIER DE
L'AGENCE DE L'EAU RHONE MEDITERRANNEE CORSE ET DU CONSEIL GENERAL DU RHONE

N° 5670

Mars 2005

RAPPEL DES CONCLUSIONS DE L'ETUDE

La Communauté de Communes du Pays d'Amplepuis-Thizy a engagé la réalisation d'une étude de zonage d'assainissement sur l'ensemble de ses 16 communes

Cette étude amène ainsi, les communes, après enquête publique, à délimiter :

- q les **zones d'assainissement collectif** où elles sont tenues d'assurer la collecte des eaux usées domestiques, le stockage, l'épuration et le rejet ou la réutilisation de l'ensemble des eaux collectées,
- q les **zones d'assainissement non collectif** où elles sont seulement tenues, afin de protéger la salubrité publique, d'assurer le contrôle des dispositifs d'assainissement et, si elles le décident, leur entretien." (art. 35-1 de la loi sur l'eau).

L'étude préalable à la détermination des zones d'assainissement collectif et non collectif a été réalisée par SESAER pour le compte de la Communauté de Communes du Pays d'Amplepuis Thizy (Maître d'Ouvrage).

En complément, la Communauté de Communes a souhaité réaliser des investigations sur le fonctionnement des réseaux d'assainissement.

Le bilan de ces études a été présenté à la Communauté en Mars 2005.

Dans le cadre de l'étude diagnostique, hors travaux de mise en œuvre de la station intercommunale ni les travaux de réseaux de transfert entre Cublize, Amplepuis, Saint Jean la Bussiere et cette station, les travaux prioritaire d'aménagement des réseaux liés essentiellement à l'élimination des eaux parasites représentent environ 2,2 M€HT.

Les travaux d'aménagement de la zone de collecte envisagés par les communes dans le cadre de la détermination des futures zones d'assainissement collectif représentent environ 5 M€HT pour collecter 500 branchements supplémentaires déjà existants. Le coût de fonctionnement annuel de l'ensemble des dispositifs supplémentaires ainsi construit peut être estimé à 80 000 €.

FINANCEMENT DES TRAVAUX

Sur la base de sa capacité d'investissement actuelle, liée directement au prix de l'eau, la CCPAT est susceptible d'investir environ 400 000 € par an pour les aménagements et extensions de ses réseaux d'assainissement, hors eaux pluviales.

Compte tenu de cette charge, et en considérant la réalisation des travaux de réhabilitation des réseaux et de réduction des eaux parasites sur 10 à 11 ans environ, la capacité d'investissement liée aux travaux de collecte de nouvelles zones s'établit à environ 200 000 € par an.

Le programme de travaux pour la collecte des nouvelles zones dans le cadre de l'application des décisions actuelles des communes représente environ 5 M€HT. La réalisation de ce programme représente donc pour la collectivité environ 20 ans de travaux.

PRIORITE D'INTERVENTION

La définition des priorités dans la réalisation des travaux demandés par les communes est toujours une opération difficile compte tenu des différents critères susceptibles d'intervenir :

- ⇒ Nuisances actuelles pour le lac des Sapins
- ⇒ Zones déjà collectées et non traitées
- ⇒ Nuisances pour les particuliers
- ⇒ Programme de développement des communes...

A partir de ces différentes priorités, les services de la CCPAT, de la DDE (conducteur d'opération) et de la SESAER ont établi un ordre de réalisation des travaux de nouvelles zones de collecte.

Cet échéancier s'appuie sur le prévisionnel suivant :

- ⇒ Période 2005/2007-2008 : réalisation d'environ 758 000 € de travaux concernant 9 opérations
- ⇒ Période 2007-2008/2010-2011 : réalisation d'environ 660 000 € de travaux
- ⇒ Période 2010-2011/2014-2015 : réalisation d'environ 915 000 € de travaux

Sur ces bases, les autres travaux d'extension du périmètre de collecte représentant environ 2,4 M€HT seront réalisées au-delà de 10 à 11 ans.

Les tableaux ci après présentent le programme d'intervention envisagée.

Communauté de Communes Amplepuy Thizy
Projets d'assainissement collectif complémentaire

Priorités	Commune	Localisation des projets	Nombre de branchements	Investissement hors subventions (€H.T.)
Programme 2004	Mardore Ranchal	Assainissement du bourg , création d'un traitement Extension station actuelle		260 000
Programme 2005/2007-08 Nouvelle collecte 778 000 € délai de réalisation 3 à 4 ans	Meaux la Montagne	Projet n°7 : Magny Création d'un réseau séparatif avec traitement à proximité (avec Saint Vincent	7	80 000
	Saint Vincent	Projet n°3 : MAGNY Création d'un réseau séparatif avec traitement à proximité	23	200 000
	Saint Vincent	Projet n°4 : LA GOUTTE Création d'un réseau séparatif avec raccordement au réseau existant	20	95 000
	Thel	Projet n°1 bis (partiel) le Vallet phase 2 + raccordement lot. Communal Création d'un réseau séparatif avec raccordement au réseau existant du bourg	12	113 000
	Meaux la Montagne	Le bourg Raccordement d'un lotissement		20 000
	Cours la Ville	Le bourg - la Ville Raccordement d'un lotissement		30 000
	Ranchal	Cime du bourg Création d'un réseau séparatif avec raccordement sur les réseaux	6	70 000
	Saint Just d'Avray	Projet n°4 : La Terrasse Création d'un réseau séparatif avec traitement à proximité	9	70 000
	Cublize	Projet n°3 : SAIGNARD Création d'un réseau séparatif avec raccordement sur réseau existant	8	100 000
	Aménagement de réseaux 765 000	Saint Just d'Avray	Station d'épuration + reprise réseau	
Chapelle de Mardore		Station d'épuration+ reprise réseaux		127 000
Amplepuis		La Viderie, Pont Mondet		162 000
Saint Jean la Bussière		perte d'effluent, réhabilitation		120 000
TOTAL 1 543 000 €				
Programme 2009/2011 880 000 € délai de réalisation 6 à 7 ans	Bourg de Thizy	La Paix Création d'un réseau séparatif avec raccordement au réseau existant	8	70 000
	Marnand	Projet n°5 : Chez Patay Création d'un réseau séparatif avec raccordement au réseau existant	12	100 000
	Ranchal	Projet n°4 : POLCY Création d'un réseau séparatif avec traitement à proximité	25	220 000
	Ronno	Projet n°1 bis : Le Monnet Création d'un réseau séparatif avec traitement à proximité	19	190 000
	Cours la Ville	Projet n°5 : BAS DE COURS Création d'un réseau séparatif avec raccordement au réseau existant	15	70 000
	Cours la Ville	Projet n°8 : CIME DE COURS Création d'un réseau séparatif avec raccordement au réseau existant	34	150 000
	Pont Trambouze	Projet n°1 : Les Brosses Création d'un réseau séparatif avec raccordement sur les réseaux	11	60 000
	Pont Trambouze	Projet n°2 : Vif Cœur Création d'un réseau séparatif avec raccordement sur réseau	4	20 000
	Thizy	Reprise réseaux la Platière		325 000
	Pont Trambouze	suppression de rejet direct		48 000
Programme 2012/2015 695 000 € délai de réalisation 8 à 11 ans	Saint Just d'Avray	Projet n°1 bis : Charmacot/le Pérou Création d'un réseau séparatif avec traitement	15	150 000
	Bourg de Thizy	Croix Rousse Création d'un réseau séparatif avec raccordement au réseau existant	6	55 000
	Saint Jean la Bussière	Projet n°4 : Nuizière Création d'un réseau séparatif avec raccordement sur réseau	12	100 000
	Cublize	CHAVANIS Création d'un réseau séparatif avec raccordement sur réseau existant	8	50 000
	Mardore	Projet n°3 : Assainissement du bourg (Tonnelier, lotissement) Création d'un réseau séparatif	14	170 000
	Marnand	Projet n°2 : Le Camp Création d'un réseau séparatif avec création d'une unité de traitement	19	170 000
	Cublize	Reprise réseaux le bourg		92 000
	Marnand	reprise réseau le bourg		100 000
	Cours la Ville	reprise réseaux le bourg/l'étang		292 000
	Pont Trambouze	Reprise réseau		90 000
Aménagement de réseaux 940 000 TOTAL	Amplepuis	Saint Claude, le Ranconnet		84 000
	Thizy/bourg de T.	route de Lyon, lotissement Sabatin		162 000
	Ronno	mise en séparatif		36 000
	Saint Vincent	remplacement de réseau		60 000
	Thel	Réhabilitation		24 000
1 635 000 €				

Communauté de Communes Amplepuy Thizy
Projets d'assainissement collectif complémentaire

Priorités	Commune	Localisation des projets	Nombre de branchements	Investissement hors subventions (€H.T.)
Programmes ultérieurs 2 481 000 €	Chapelle Mardore	LE BOURG Création d'un réseau séparatif avec raccordement au réseau existant	4	60 000
	Marnand	Projet n°3 : Bois Fouilloux Création d'un réseau séparatif avec raccordement au réseau existant	8	100 000
	Meaux la Montagne	Projet n°6 Boutouges Création d'un réseau séparatif avec traitement (collecte du camping)	7	130 000
	Meaux la Montagne	Projet n°3 : Le Goujon Création d'un réseau séparatif avec traitement à proximité	8	56 000
	Meaux la Montagne	Projet n°4 : Bussières Nord Création d'un réseau séparatif avec traitement à proximité	9	82 000
	Meaux la Montagne	Projet n°9 : Les Ducs Création d'un réseau séparatif avec raccordement sur le bourg	7	65 000
	Ranchal	Projet n°1 : La Croix Rouge Création d'un réseau séparatif avec traitement à proximité	11	100 000
	Cours la Ville	CROIX LA ROCHE Création d'un réseau séparatif avec raccordement au réseau existant	3	20 000
	Ronno	Projet n°2 : La Graviche Création d'un réseau séparatif avec traitement à proximité	9	70 000
	Ronno	Projet n°3 bis : La Goutte les Bruyeres Création d'un réseau séparatif avec traitement à proximité	28	310 000
	Cublize	Projet n°1 : TOURNE MIDI Création d'un réseau séparatif avec traitement à proximité	9	70 000
	Saint Jean la Bussière	Projet n°1 : Chassagne Création d'un réseau séparatif avec raccordement sur réseau (refoulement)	17	120 000
	Saint Jean la Bussière	Projet n°2 : la Feydolière Création d'un réseau séparatif avec raccordement sur transfert	9	80 000
	Saint Just d'Avray	Projet n°5 : Le Clément Création d'un réseau séparatif avec traitement à proximité	8	70 000
	Saint Just d'Avray	Projet n°3 : le Perret Création d'un réseau séparatif avec traitement à proximité	5	50 000
	Saint Just d'Avray	Projet n°6 : Village d'Avray Création d'un réseau séparatif avec traitement sur la station actuelle	14	150 000
	Saint Just d'Avray	Projet n°7 : Saint Maurice/les Salles/Zone d'activité Création d'un réseau séparatif avec traitement à proximité	20	223 000
	Saint Just d'Avray	Projet n°8 : La Rivière Création d'un réseau séparatif avec traitement à proximité	5	60 000
	Theil	Projet n°1 bis : Le bourg, le Vallet, le Brunel Création d'un réseau séparatif avec raccordement au réseau existant du bourg	33	500 000
	Theil	Projet n°3 bis : Les Gouttes Création d'un réseau séparatif avec traitement	16	72 000
Theil	Projet n°2 bis : Les Forest Création d'un réseau séparatif avec traitement à proximité, collecte étendue	15	93 000	
TOTAL PROJET			532	7 172 000



Société Anonyme Immobilière d'Économie Mixte de la Ville de Cours

Siège Social :

Mairie de Cours - La Ville
(S.A.I.E.M.V.C.) Capital 343 296 €
R.C.S. Villefranche-Torain 725 480 297

Direction et Bureaux :

54, rue de Thizy
69470 COURS - LA VILLE

Tél. 04 74 89 72 77

Fax 04 74 64 73 95

RECU le

26 OCT 2007

Cours - La Ville, le

25 octobre 2007

Toutes correspondances sont à adresser
aux bureaux de la société :

54, rue de Thizy, 69470 COURS-LA VILLE

Chèques Postaux Lyon 1763-36 T

RECALAGE DU PLANNING OPERATION
MAISONS LOCATION-ACCESSION « BORLOO »
LIEU DIT EN ROSSAND – LA VILLE

Première tranche de 5 pavillons

- dépôt de permis aménagement : décembre 2007 (après délibération d'adoption du PLU par le conseil municipal)
 - début janvier 08 : appel d'offre
 - début juillet 08 : commencement du chantier VRD
 - début août 08 : début construction
 - fin décembre 08 au plus tard : réception des 5 pavillons.
- candidats éligibles à cette opération et retenus répondants aux critères de plafond de ressources et capacité de remboursement d'emprunt :
- ° Mr Samuel GUILLIN et Melle Amélie JAMES
 - ° Mr Laurent SADOT et Melle Patricia PILON
 - ° Mr Xavier FABRE et Melle Isabelle VERNAY
 - ° Mr et Mme José MONTEIRO
 - ° Mr Gégory AHMED et Melle Emmanuelle CLAIRET